



MAEC territorialisées

Demande de financement pour le site NATURA 2000 FR 41 00 228 Confluence Moselle-Moselotte

Programmation 2017

Opérateur :

**Communauté de Communes
Porte des Hautes Vosges**

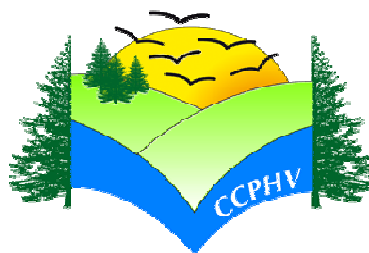


Table des matières

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATEUR ET DU PERIMETRE DU PAEC

- 11- Présentation de l'opérateur
- 12- Présentation générale du territoire

2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- 21- Les habitats
- 22- Les espèces
- 23- Les enjeux environnementaux
- 24- Caractérisation des pratiques agricoles

3. STRATEGIE DU PAEC ET MISE EN OEUVRE

- 31- MAEC proposées et critères de priorisation
- 32- Mesures complémentaires à mobiliser
- 33- Partenariat, gouvernance
- 34- Animation et suivi

4....BUDGET PREVISIONNEL

1. Présentation générale de l'opérateur et du périmètre du PAEC

1.1 Présentation de l'opérateur :

La Communauté de Commune de la Porte des Hautes Vosges a été créée le 1^{er} janvier 2004. Elle regroupe 6 communes : Dommartin lès Remiremont, Eloyes, Remiremont, Saint Etienne lès Remiremont, Saint Nabord et Vecoux. Elle porte l'animation du Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Confluence Moselle-Moselotte » Site FR 41100228, validé en Comité de Pilotage le 14 mars 2013.

1.2 Présentation générale du territoire

Le site Natura 2000 FR 41 00 228 « Confluence Moselle-Moselotte » a été désigné Zone Spéciale de Conservation par Arrêté Ministériel, le 17 mars 2008.

Plaine alluviale de basse altitude (372 à 407m), ce site couvre une superficie totale de 1128 ha .

Ce site Natura 2000 abrite une mosaïque d'habitats, formant l'éco-complexe alluvial de la confluence Moselle-Moselotte. La diversité du milieu prairial, milieu largement dominant sur le site, et son maintien, apparaît comme un enjeu de restauration et de conservation fort. Dans ses conclusions, le Document d'Objectif, validé en 2013, insiste particulièrement sur l'importance d'améliorer l'état de conservation de ces milieux ouverts en instaurant sur le site des pratiques agricoles favorables, afin de renforcer l'intérêt écologique du site. De même, la préservation des milieux boisés, même si ils ne représentent qu'une faible surface dans le site (9,5%), apparaît comme un enjeu de préservation fort, notamment pour le maintien des ripisylves.

Localisé en région Lorraine, dans le département des Vosges, le site Natura 2000 Confluence Moselle Moselotte concerne sept communes : Dommartin les Remiremont, Le Syndicat, Remiremont, Saint Amé, Saint Etienne les Remiremont, Saint Nabord, Vagney. Celles-ci se répartissent sur les cantons de Remiremont et Saulxures sur Moselotte, ainsi que sur trois communautés de communes (Porte des Hautes Vosges, Terre de Granite) **Annexe 1 : carte de localisation**

Le territoire fait partie du Pays de Remiremont et de ses vallées, et est couvert , en partie, par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

L'ensemble de ces sept communes compte une population de près de 27 000 habitants, globalement stable.

Plusieurs dispositifs de gestion et de protection environnementale ont été mis en place sur le site Natura 2000 : Espaces Naturels Sensibles (Basse vallée de la Moselotte, Confluence Moselle-Moselotte, Les Saules, Prairies à Azuré des Paluds de la confluence Moselle-Moselotte), plan de gestion du CENL, site classé (procédure en cours sur Noirgueux), réserves de pêche.

Divers documents règlementent également les possibilités en matière de construction et d'occupation du sol. Toutes les communes sont couvertes par un document d'urbanisme, dont trois sont en cours de révision. Le secteur est également concerné par deux Plans de Prévention des Risques inondation (PPRi : Moselle amont, Moselotte) et un Plan des Surfaces Submersibles (Moselotte).

Plusieurs opérations sont lancées dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ainsi, trois études ont été menées concernant la gestion et la restauration des cours d'eau (bassin de la Haute Moselle, Cleurie, Moselotte). Une étude est actuellement en cours sur le linéaire Moselle-Moselotte afin d'établir un programme de restauration de ces cours d'eau. A ces études s'ajoutent deux plans de paysage (Vallons du Bouchot et du Rupt, Vallée de la Cleurie). A travers les programmes d'actions proposés, ces dispositifs peuvent venir renforcer les objectifs de préservation du site.

Les limites retenues pour le PAEC seront celles du site Natura 2000 FR 41100228.

2. Diagnostic de territoire

Le Document d'Objectif recense sur le site 6 groupes habitats d'intérêt communautaire (les prairies maigres de fauche de basse altitude, les rivières de plaine et de montagne, les eaux stagnantes, les Hêtraies, les forêts alluviales et les tourbières boisées, et 7 espèces d'intérêt communautaire (le Triton crêté, l'Azuré des Paluds, le Chabot, la Lamproie de Planer, le castor d'Europe, et le Fluteau nageant).

Parmi ces habitats, les prairies maigres de fauche sont bien sûr en interaction forte avec les pratiques agricoles.

Parmi ces espèces, l'Azuré des Paluds, très fortement lié à la présence des prairies à sanguisorbes, est également très dépendant des pratiques agricoles. Le Triton crêté, lié notamment à l'habitat des mares et sensible à la pollution, est également pour partie sous l'influence des pratiques agricoles

2.1 Les habitats

Le tableau présenté en Annexe 2 recense les différents habitats du territoire (habitats de l'Annexe de la Directive 92/43).

Parmi eux, nous retiendrons :

L'ensemble des prairies de fauche mésophiles, répertoriées comme habitat d'intérêt communautaire, code Natura 2000 n° 6510. Ces prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alepecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) représentent 53% de la superficie totale couverte par ce type d'habitat sur le territoire national, et constituent donc un site remarquable.

Trois profils sont présents :

- **les prairies mésophiles du *Colchico autumnalis-Festucetum pratensis*** (code CORINE Biotope n° 38.22) variante typique et variante à reine des prés. Cette association se rencontre principalement dans les franges les plus sèches des plaines alluviales de Lorraine et se caractérise par la présence d'espèces assez mésophiles. Ces prairies occupent les zones les plus élevées, donc les plus sèches sont de ce fait les plus en danger dans le système alluvial. En effet, leur sol est rapidement ressuyé en cas d'inondation du fait de leur position topographique ce qui les expose, plus que les autres groupements végétaux, à l'intensification des pratiques agricoles par épandage d'intrants ou encore par augmentation de la fréquence des fauches.
- **les prairies mésophiles à Alchémille vert-jaune et Fromental *Alchemillo xanthochlorae-Arrhenatheretum elatioris*** (code CORINE Biotope n° 38.23). Leur répartition est subcontinentale : nord et nord-est de la France et de l'Allemagne. Avec une gamme variée de sols, ces prairies sont situées à des altitudes comprises entre 150 et 400m et assurent la transition entre les communautés prairiales de plaine et de colline relevant du *Colchico autumnale - Festucetum pratensis* et les prés de fauche montagnards du *Polygono bistortae-Trisetion flavescens*. Par la présence de plantes submontagnardes et acidiphiles, ce type de prairie s'apparente à la sous-association à Knautie des bois (*Knautia dyspacifolia*), décrite par Trivaudey en 1995 dans les vallées de la Haute Saône : on notera ainsi la fréquence de la Bistorte (*Polygonum bistorta*) et de la grande Sanguisorbe (*Sanguisorba officinalis*). La présence d'espèces d'ourlets forestiers telles que la Knautie des bois, le Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*), la Laïche pâle (*Carex pallescens*) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) traduit bien la pression biotique de l'environnement forestier d'influence climacique submontagnarde.
- **les prairies de fauche méso-hygrophile à Sénéçon aquatique du *Senecio-brometum racemosum*** (code CORINE Biotopes n°37.21). Caractérisée par le Brome rameux et le Sénéçon aquatique, ce type de prairie possède une flore assez diversifiée.

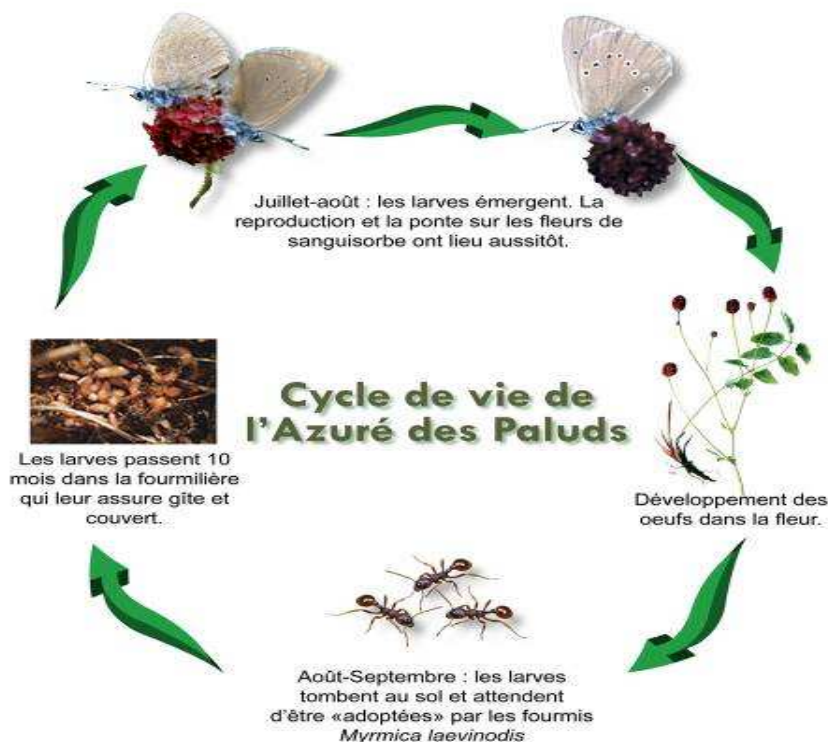
Ces prairies maigres de fauche de basse altitude recouvrent près de 50 % de la surface du site. Leur état de conservation varie de bon à mauvais réversible, selon la richesse en espèces végétales. Le tableau n°1 fait état de 59 % des surfaces en mauvais état de conservation, 33 % des surfaces en état de conservation moyen, enfin seulement 8 % des surfaces en bon état de conservation. Or, la qualité de ces prairies dépend étroitement des pratiques agricoles, l'intensification des pratiques ayant pour effet de réduire le nombre d'espèces présentes (précocité des fauches et fertilisation azotée) Afin d'améliorer l'état de conservation des prairies, qui apparaît comme un enjeu prioritaire du site, les actions à mener devront soutenir des pratiques agricoles plus extensives, favorisant les communautés végétales d'intérêt. La priorité de ces actions devra être donnée aux prairies à Alchémille en bon et moyen état de conservation, ainsi qu'aux prairies à Berce en bon état de conservation.

Par ailleurs, les prairies dites « maigres », c'est-à-dire pauvres en éléments nutritifs, possèdent une grande richesse et diversité floristiques en raison de leur faible teneur en éléments nutritif. Ce type d'habitat permet le développement de la sanguisorbe, plante hôte assurant la reproduction de l'Azuré des Paluds

2.2 Les espèces

L'**Azuré des paluds** (*Maculinea nausithous*) est une espèce rare protégée au niveau national. Elle figure dans les annexes 2 et 4 de la directive européenne Habitat et est inscrite à l'annexe 2 de la convention de Berne .Elle a un cycle de vie complexe, la rendant très fragile face aux modifications de son milieu de vie.

La sanguisorbe et les fourmilières sont des clés de voûte dans le cycle de vie des Azurés. La protection des Azurés passe donc par la protection de la sanguisorbe et des fourmilières.



Sur la Moselle-Moselotte, la population totale d'Azuré des paluds peut atteindre la centaine d'individus (199 individus lors du pic d'émergence en 2006, 6 individus en 2007, 101 individus en 2009). Les effectifs fluctuent d'une année à l'autre majoritairement en fonction des pratiques et des conditions météorologiques.

Les prospections terrains menées par le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) depuis 2001 (Lacroix, 2001, 2002, 2003) ont permis de comprendre le contexte de conservation en Lorraine de l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe, deux papillons d'intérêt européen. Un suivi précis des populations, une analyse des menaces ainsi qu'une réflexion sur des préconisations de gestion favorable à ces deux espèces ont aidé à définir une stratégie régionale de conservation (Dabry, 2004). La préservation de l'Azuré des Paluds et de l'Azuré de la Sanguisorbe constitue un enjeu environnemental majeur lié au site Natura 2000 FR 41 00 228 «Confluence Moselle-Moselotte».

Le triton crêté fréquente un grand nombre de milieux comportant des points d'eau : notamment les mares, mais aussi les fontaines, fossés, bordures de petits étangs.... Ses besoins consistent en des surfaces en eau présentant des berges en pente douce, et non atteintes de pollution.

2.3 Les enjeux environnementaux

Principales menaces concernant les prairies maigres de fauche :

- **L'intensification agricole** : La nécessité de produire du fourrage en quantité suffisante sur les parcelles en vallée (facilement mécanisables, contrairement aux parcelles situées en coteaux) incite les exploitants à des fauches précoces et répétées. Cette pratique a pour conséquence de raréfier la présence de la sanguisorbe, et de manière générale d'amoindrir la richesse floristique des prairies maigres de fauche.
- **La déprise agricole** : risque d'abandon des prairies dont les sols montrent des marques physiques d'une saturation régulière en eau, ou sont régulièrement recouverts de débris après inondations
- **Les projets d'urbanisation** dégradent directement ou indirectement les prairies.

Principales menaces concernant l'Azuré des Paluds

- **La date de la première fauche si celle-ci est trop tardive** : en ce cas, la floraison de la sanguisorbe ne se fait pas lors de la période de reproduction du papillon.
- **La date de fauche ou de pâturage de regain** : la fauche ou le pâturage de regain trop précoce empêche la reproduction des Azurés (les inflorescences contenant les œufs ou larves de papillons sont fauchées ou piétinées).
- **Le piétinement et le tassement du sol** : le piétinement des bovins ou toute autre action provoquant un tassement du sol peut dégrader ou supprimer les fourmières, indispensable au cycle de vie de l'Azuré (incapacité de prise en charge des œufs d'Azurés en période hivernale).
- **La banalisation des habitats** : la topographie au sein de chaque parcelle et la présence de haies jouent un rôle important dans la densité des fourmières.
- **Les corridors écologiques** : la fragmentation du paysage et la déconnexion entre les différentes populations locales sont nuisibles à la reproduction et au développement génétique des Azurés.
- **Le parasitisme** : parasitisme des Azurés par *Neotypus pusillus*.

- **Les conditions climatiques** : la sécheresse, les crues ... sont des facteurs influençant l'état démographique de la population d'Azuré.

Principales menaces concernant le Triton crêté :

- Comblement des mares (mares isolées du réseau hydrographique)
- Piétinement par les animaux venant s'abreuver dans la mare
- Absence d'entretien des abords de la mare, développement excessif de la végétation

2.4 Caractérisation des pratiques agricoles

L'espace agricole est largement dominant sur l'ensemble du site « Confluence Moselle-Moselotte ». En effet, la surface agricole déclarée à la Politique Agricole Commune (PAC) en 2014 est de 853 ha, soit un peu plus de 75% de l'ensemble de la surface du territoire. Ce sont 33 exploitations qui sont référencées comme travaillant sur le secteur considéré (source : RPG 2014, le plus récent disponible)-**Annexe 3 – carte des exploitations RPG 2014-**

L'enquête agricole menée en 2011 auprès des exploitants a permis de couvrir 716 ha, soit plus de 85 % des surfaces déclarées à la PAC en 2010. Cette enquête a été remise à jour à l'automne 2016, à l'occasion des visites réalisées auprès de 20 exploitations pour estimer les engagements potentiels.

27 exploitations sont concernées par les 220 ha de prairies éligibles à Sanguisorbe (secteurs à Azurés) ;

16 exploitations sont concernées par les 45 hectares de prairies éligibles « en bon état de conservation » (mais seulement 8 d'entre elles présentent des surfaces de plus de 1ha)

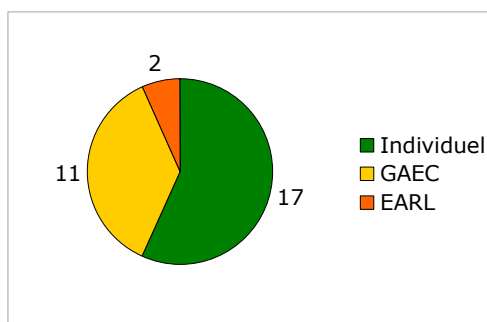
29 exploitations sont concernées par les 181 ha de prairies éligibles « en état de conservation moyen ».. Parmi elles, 20 exploitations comptent des surfaces de plus de 1 ha, et 13 exploitations présentent des surfaces de plus de 5 ha.

2.41 Les exploitations

UNE IMPLANTATION LOCALISEE SUR LE SITE

La grande majorité des exploitations agricoles est implantée sur les communes directement concernées par le site Natura 2000, avec 25 structures réparties sur les sept communes. Les huit exploitations restantes se situent dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de la zone.

LES EXPLOITANTS INDIVIDUELS LEGEREMENT MAJORITAIRES

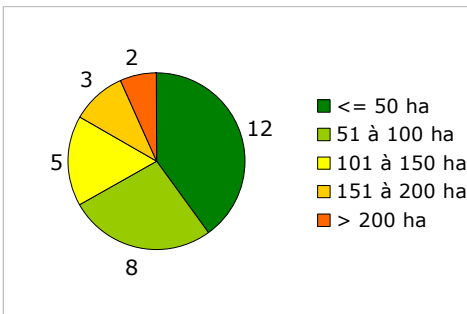


Les exploitations du secteur sont majoritairement sous statut individuel, avec près de 57 % des structures concernées. Au sein des formes sociétaires, les Groupements d'Exploitation Agricole en Commun (GAEC) sont largement plus fréquents que les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL), représentant respectivement 37 % et 7 % du total des structures.

Le nombre d'associés varie de un à quatre, les formations à deux associés étant les plus rencontrées. Plus de 23 % des exploitations font également appel à une main d'œuvre salariée.

Dans les prochaines années, trois exploitations ne sont pas certaines de continuer leur activité. Les autres structures n'envisagent pas de cessation dans les cinq ans à venir.

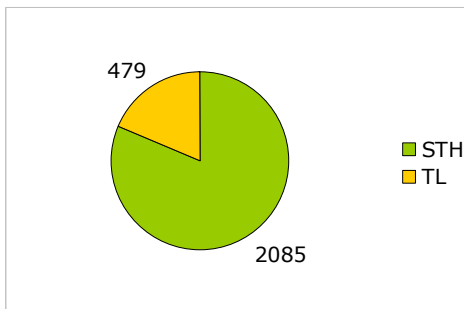
DES EXPLOITATIONS DE TAILLE VARIEE



Répartition des exploitations selon leur SAU / CDA88

La SAU moyenne se situe à plus de 85 ha par exploitation. Cependant, les structures sont très hétérogènes sur ce plan là. En effet, les plus petites exploitations ne font que quelques hectares ou dizaines d'hectares (minimum 3 ha), tandis que les plus grosses dépassent largement les 150 ha (maximum 330 ha). Les exploitations de taille aussi importante ne sont toutefois pas majoritaires.

DES SYSTEMES PRINCIPALEMENT HERBAGERS

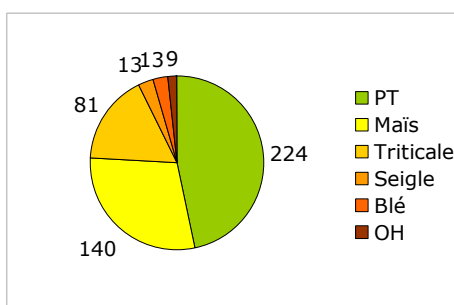


Répartition de la SAU totale des exploitations (ha) / CDA88

La répartition de la SAU totale des exploitations entre les Superficies Toujours en Herbe (STH) et les Terres Labourables (TL) est très largement dominée par les prairies permanentes (81 %).

Cette situation illustre le système d'élevage à large dominante herbagère dans lequel s'inscrivent les exploitations du secteur.

DES PRAIRIES TEMPORAIRES AU CŒUR DES ROTATIONS CULTURALES



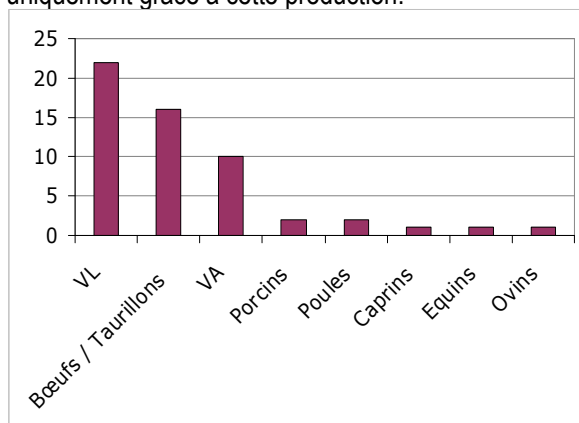
Productions végétales totales des exploitations (ha) / CDA88

L'herbe est également présente au sein des systèmes de cultures, avec les prairies temporaires qui représentent près de 47 % des terres labourables. Loin derrière viennent les cultures de maïs (29 %) et de triticale (17 %). D'autres céréales sont également cultivées mais de manière beaucoup moins importante : seigle, blé, orge d'hiver (OH).

Ces céréales sont exclusivement autoconsommées en alimentation du bétail)

L'ELEVAGE BOVIN DOMINANT

La production animale est dominée par l'élevage bovin. La filière laitière est particulièrement importante et concerne près des trois-quarts des exploitations, avec un cheptel moyen de 48 vaches laitières (VL) par structure. Six exploitations fonctionnent uniquement grâce à cette production.



Répartition des exploitations selon les productions animales / CDA88

L'élevage de bœufs et/ou de taurillons est une activité complémentaire rencontrée dans plus de la moitié des structures.

Les élevages de vaches allaitantes (VA) sont également bien représentés, avec un tiers des exploitations concernées. Les cheptels sont globalement moins importants que pour les laitières (21 VA en moyenne par exploitation). Quatre structures sont exclusivement sur cette filière.

L'élevage bovin est également associé à d'autres productions moins courantes sur le secteur : porcs, poules, chèvres.

Seules deux exploitations n'entrent pas dans la filière bovine : un élevage de brebis et un élevage de chevaux.

L'AGRITOURISME BIEN PRESENT

30 % des exploitations enquêtées ont développé une activité agritouristique sur le secteur. La majorité a mis en place des services liés à la gastronomie : vente de produits de la ferme, organisation de goûters... Des activités de loisirs sont également proposées : équitation, visites de l'exploitation... Quelques structures offrent aussi un hébergement en gîtes ou chambres d'hôtes.

Les deux exploitations travaillant en Agriculture Biologique sont engagées dans des activités d'agritourisme (gîtes, accueil à la ferme, vente directe)

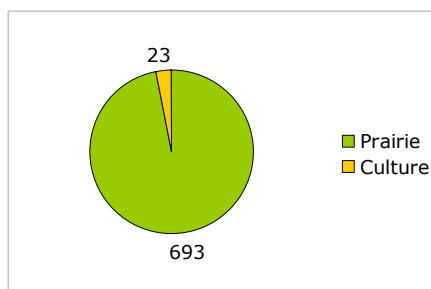
CONTRACTUALISATION ENVIRONNEMENTALE :

La Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE2) constituait en 2011 l'essentiel des contractualisations environnementales sur le site. Elle concernait 90 % des exploitations.

En 2016, la quasi-totalité des exploitations est engagée dans la MAEC système « Système Herbagers et Pastoraux – territoire Montagne et Piémont » ouverte sur le département depuis 2015. Les engagements ont été massifs dès 2015.

Quatre exploitations s'étaient engagées dans un contrat MAE Territorialisée « Azuré des Paluds » en 2011 (pour 6,57 ha). Ces contrats ont pris fin en 2015. Une exploitation s'est engagée en 2012 pour 3 ha supplémentaires, ce contrat étant terminé fin 2016. **Aucun engagement MAEC territorialisée ne sera donc plus en cours à l'occasion des engagements PAC 2017.**

2.42 – La gestion des parcelles



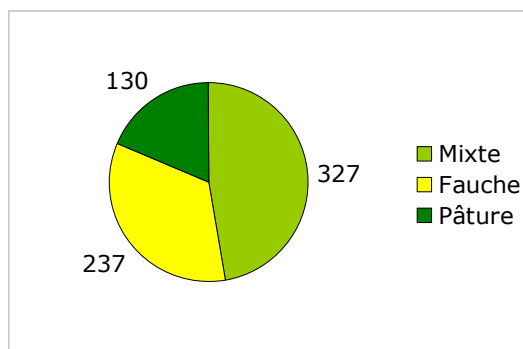
Répartition surfacique (ha) selon l'occupation agricole du sol / CDA88

L'espace agricole est composé quasi exclusivement de prairies

L'espace agricole du secteur est quasi exclusivement couvert de prairies. En effet, ces dernières représentent près de 97 % des surfaces enquêtées.

Les terres cultivées sont présentes de manière ponctuelle, généralement en bordure du site. Il s'agit essentiellement de cultures de maïs

Des prairies « pivots » des systèmes herbagers locaux, exploitées pour la plupart de manière intensive



Répartition surfacique (ha) selon le type de prairies / CDA88

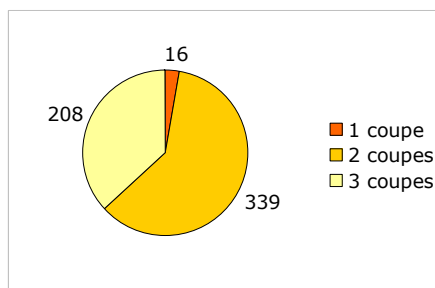
La majorité des surfaces en herbe (47 %) fait l'objet d'un usage mixte : les parcelles sont d'abord fauchées (une ou plusieurs fois) puis ensuite pâturées, et plus du tiers des prairies est exclusivement fauché. A l'inverse, seulement 19 % des surfaces sont des pâtures exclusives.

La répartition géographique ne fait pas apparaître de distinction flagrante, si ce n'est une légère concentration des prairies de fauche à l'ouest du site

(Annexe 4: carte des types de prairies)

La fauche

Ensemble « fauche stricte + mixte »



Répartition surfacique (ha) de l'ensemble des prairies selon le nombre de coupes / CDA88

Nombre de coupes : La majorité des prairies est fauchée **deux fois** (60 % des surfaces), tandis que seulement 3 % ne font l'objet que d'une seule coupe. **La réalisation de trois coupes est fréquente, avec 37 % des surfaces concernées.**

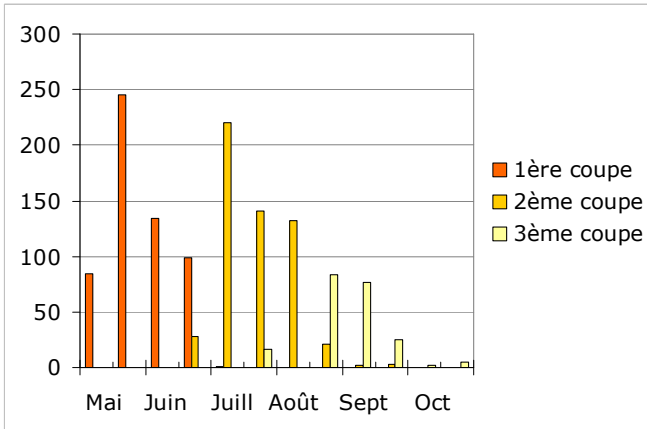


Figure 1 : Répartition surfacique (ha) de l'ensemble des prairies selon la période de fauche / CDA88

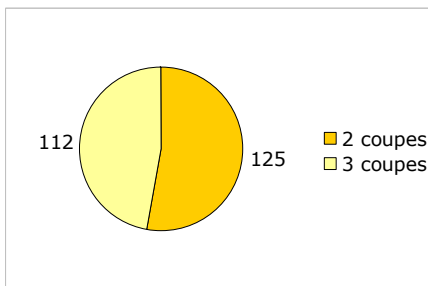


Figure 2 : Répartition surfacique (ha) des prairies de fauche selon le nombre de coupes / CDA88

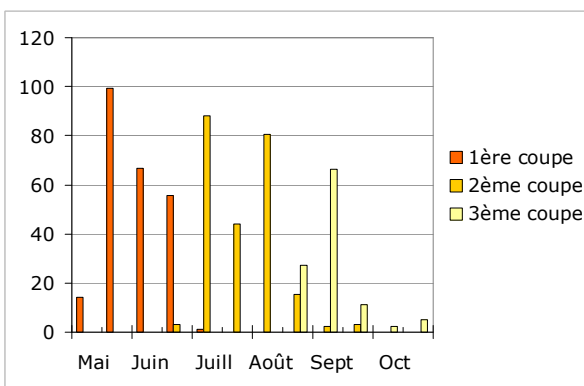


Figure 3 : Répartition surfacique (ha) des prairies de fauche selon la période de fauche / CDA88

Dates de fauche : La première coupe s'étale de début mai jusqu'à mi-juillet, avec un pic fin mai. La majorité des surfaces (58 %) est fauchée **avant la fin du mois de mai**.

La deuxième coupe, quasi systématique, s'étale de mi-juin à fin septembre, avec un pic début juillet (71 % des surfaces fauchées une deuxième fois avant la fin du mois de juillet).

Les troisièmes coupes concernent des surfaces moins importantes et s'effectuent pour la plupart (85 %) de mi-juillet à mi-septembre, avec un prolongement plus ponctuel jusqu'à fin octobre

Ensemble « Fauche stricte »

Nombre de coupes : Les prairies exclusivement vouées à la fauche sont coupées deux ou trois fois, avec une répartition relativement équilibrée (respectivement 53 % et 47 % des surfaces).

Dates de fauche : La première coupe s'étale de début mai jusqu'à mi-juillet, avec un pic fin mai. La très grande majorité des surfaces (76 %) est fauchée **avant la mi-juin**.

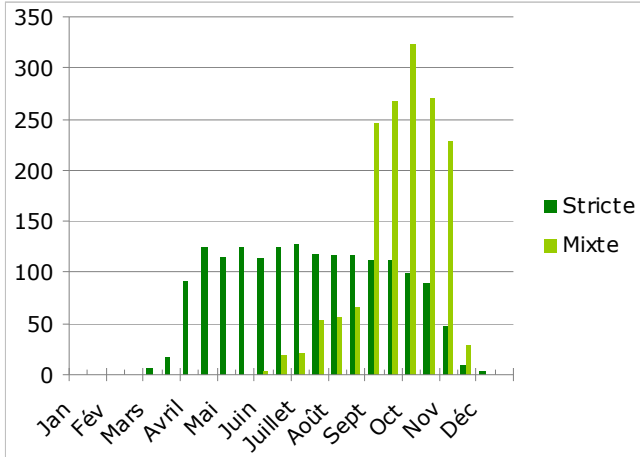
La deuxième coupe, systématique, s'étale de mi-juin à fin septembre, avec deux pics début juillet et début août. 57 % des surfaces sont ainsi fauchées une deuxième fois avant la fin du mois de juillet.

Les troisièmes coupes concernent environ la moitié des surfaces et s'effectuent pour la plupart (84 %) de mi-août à mi-septembre (pic début septembre), avec un prolongement plus ponctuel jusqu'à fin octobre

Compte-tenu des aléas climatiques des dernières années, les ensilages de première et même de deuxième ou troisième coupe se sont répandus sur le secteur (enrubannage)

Le pâturage

Période de pâturage



Répartition surfacique (ha) selon la période de pâturage / CDA88

Les prairies mixtes et les prairies exclusivement vouées à la pâture se distinguent fortement selon la période de pâturage. En effet la majorité des pâtures strictes est généralement ouverte aux animaux de début avril à fin octobre. Les prairies mixtes étant d'abord fauchées, elles sont pour la plupart pâturées de début septembre à début novembre.

Fertilisation

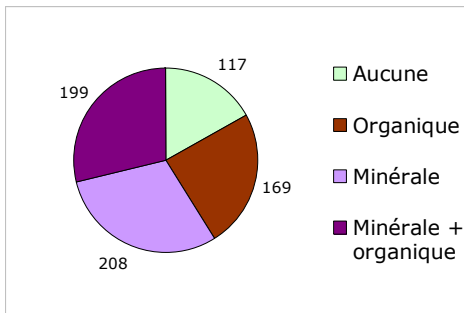


Figure 4 : Répartition surfacique (ha) des prairies selon la fertilisation / CDA88

Les pratiques de fertilisation sont relativement variées sur le secteur. **La très grande majorité des prairies fait l'objet d'une fertilisation, avec seulement 17 % des surfaces en herbe qui ne reçoivent pas d'apports.** Parmi les prairies fertilisées, la répartition est relativement équilibrée entre les différents types de pratiques : fertilisation uniquement minérale (30 % du total), fertilisation organique et minérale (29 %) ou fertilisation uniquement organique (24 %).

Au sein des prairies recevant une fertilisation azotée, il existe une disparité importante entre les apports minéraux et organiques.

La fertilisation azotée minérale moyenne est de 54 U/ha/an.

La fertilisation azotée organique est plus importante en termes de d'apports, avec une moyenne de 96 U/ha/an. Les quantités d'azote apportées sont également plus variables et dépendent notamment des types de fertilisants épandus : lisier, fumier, compost. Compte-tenu des contraintes techniques et réglementaires à l'épandage (difficulté d'accès aux parcelles en pente, recul obligatoire par rapport aux habitations et aux cours d'eau), les parcelles de fond de vallée dont il est question ici sont souvent les seules disponibles pour l'épandage.

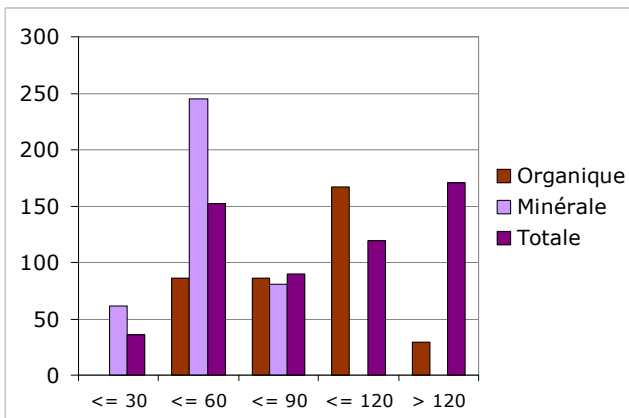


Figure 5 : Répartition surfacique (ha) des prairies fertilisées selon la fertilisation azotée (U/ha/an) / CDA88

L'ensemble de ces données conduit aux conclusions suivantes :

Les parcelles en herbe du secteur sont menées de manière très majoritaire en deux ou trois exploitations, avec des dates d'exploitation précoces. Elles font référence aux modes d'exploitation-type « ensilage d'herbe+regain » ou bien « ensilage d'herbe + pâture » de l'Annexe 6 de l'Arrêté SGAR du 4 février 2014.

La valeur de référence à retenir dans le cadre de l'Annexe 6 de l'Arrêté SGAR du 4/02/2014 est donc de 150 unités (valeur moyenne entre 160 et 140 unités)

3. Stratégie du PAEC et mise en œuvre

3.1 MAEC proposées et critères de priorisation

Préservation de l'espèce d'intérêt communautaire emblématique du site : l'azuré des paluds

L'analyse des pratiques courantes d'exploitation des prairies permanentes a mis en évidence leur faible compatibilité avec le cycle biologique de l'azuré des paluds. La fréquence et la date des coupes, ainsi que la fertilisation, ne permettent que rarement le développement à terme et l'adoption des chenilles par les fourmis.

Il est donc important d'agir pour assurer la préservation de cette espèce. Les pratiques agricoles permettant la préservation optimale des populations d'azurés sont en particulier :

- L'absence totale de fertilisation azotée, minérale et organique
- Sur une portion de l'îlot à mettre en défens, pas d'exploitation entre le 25 juin et le 10 septembre. L'instauration de cette zone refuge permettra un succès de reproduction optimal des Azurés sur ce secteur.

Ce type de mesure sera proposé pour le couvert « prairies à sanguisorbes », avec deux niveaux d'exigence : 10 % de l'îlot mis en défens, ou bien 50% de l'îlot mis en défens

Préservation d'une espèce d'intérêt communautaire : le triton crêté

Afin de préserver le Triton crêté, une mesure d'entretien des mares sera proposée, visant à la préservation de cet habitat. Un plan de gestion spécifique sera établi pour chaque site engagé.

Préservation de deux habitats d'intérêt communautaire : les prairies de fauche mésophile à Alchémille et les prairies de fauche eutrophe à Berce

La fauche précoce est également incompatible avec la qualité de la flore présente : 59% des « prairies de fauche de basse altitude » sont en mauvais état de conservation, 33 % en état de conservation moyen, et seulement 8% en bon état. Le Docob souligne l'importance d'inciter à des pratiques agricoles susceptibles de favoriser les communautés végétales d'intérêt (réalisation d'un cycle complet pour les espèces présentes).

- **Afin de préserver le bon état de conservation des prairies référencées « en bon état de conservation »** dans le Docob, les mesures proposées combineront :
 - Pratique de nettoyage systématique après inondation (afin de ne pas risquer, à terme, la dégradation de ce couvert par fermeture du milieu). Pour mémoire, l'ensemble du site est en zone inondable (PPRi, Moselle Amont-Moselotte), les prairies concernées sont encombrées chaque année de débris divers (inertes ou organique – bois morts, débris de Renouée du Japon)

- Mise en défens jusqu'au 25 juin (avec deux niveaux d'exigence : 10% ou bien 50 % de l'îlot mis en défens)

Ces mesures s'adresseront au couvert « prairies en bon état de conservation »

- **Afin de préserver, voire d'améliorer l'état de conservation des prairies référencées « en état de conservation moyen »** dans le Docob, la mise en défens au 25 juin sera proposée, avec deux niveaux possibles d'exigence : 10% ou bien 50% de mise en défens

Ces mesures s'adresseront au couvert « prairies en état de conservation moyen »

La définition de zones d'interdiction d'intervention mécanique jusqu'au 25 juin permet également aux espèces animales inféodées aux surfaces en herbe, entretenues par la fauche, d'accomplir leur cycle reproductif (nidification pour les oiseaux, reproduction pour les insectes) dans un objectif de maintien de la biodiversité.

Natura 2000- Moselle-Moselotte Programmation 2017-Synthèse des mesures proposées

habitat	Conditions d'éligibilité	Code MAE	Engagements unitaires	Spécificité technique	Montant annuel	Montant annuel total/ha
Mares < ou = 50 ares	En zone Natura 2000-repérage CEN	LO_MOMO_MA1	LINEA 07	1 entretien en 5 ans	58,6 €/mare/an	
Prairies à sanguisorbes	Cartographie Docob	LO_MOMO_AZ1	HERBE 03 MILIEU 01	Zéro ferti azotée Défens du 25 juin au 10 septembre sur 10% de la surface engagée	130,57 € 70 €	200,57 €
		LO_MOMO_AZ2	HERBE 03 MILIEU 01	Zéro ferti azotée Défens du 25 juin au 10 septembre sur 50% de la surface engagée	130,57 € 110 €	240,57 €
Prairies d'intérêt communautaire en bon état de conservation	Cartographie Docob	LO_MOMO_BE1	MILIEU 02	Nettoyage au plus tard au 1 ^{er} juillet	37,72 €	37,72 €
		LO_MOMO_BE2	MILIEU 02	Nettoyage au plus tard au 1 ^{er} juillet	37,72 €	107,72 €
			MILIEU 01	Défens jusqu'au 25 juin sur 10 % surface engagée	70 €	
LO_MOMO_BE3	MILIEU 02 MILIEU 01	Nettoyage au plus tard au 1 ^{er} juillet Défens jusqu'au 25 juin sur 50 % surface engagée	37,72 € 110 €	147,72 €		
Prairies d'intérêt communautaire en état de conservation moyen	Cartographie du Docob	LO_MOMO_ME1	MILIEU 01	Défens jusqu'au 25 juin sur 10 % surface engagée	70 €	70 €
		LO_MOMO_ME2	MILIEU 01	Défens jusqu'au 25 juin sur 50% surface engagée	110 €	110 €

La codification, conformément à la nomenclature nationale, s'est faite selon le principe suivant :

- Code « LO » pour la région Lorraine
- Code « MOMO » pour désigner le site des prairies de la Moselle-Moselotte
- Code « MA » pour désigner l'habitat des mares
- Code « AZ » pour désigner les mesures construites pour répondre aux enjeux de conservation des Azurés
- Code « BE » pour désigner l'habitat de « Bon Etat de conservation »
- Code « ME » pour désigner l'habitat de « Moyen Etat de conservation »
- code numérique « 1 » et « 2 » selon les niveaux de mesures (« 1 » étant moins contraignant que « 2 »)

Méthode de calcul pour l'adaptation locale du montant annuel par hectare :

LINEA 07 : restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau

Rappel formule de calcul : $36 + 113,16 \times p6/5$

ici : $p6 = 5$ (nombre d'années sur lesquelles un entretien est requis)

donc : $36 + 113 \times 1/5 = 58,6 \text{ €}$

HERBE 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

Rappel formule de calcul : $(1,09 \times UN - 32,93) \times p16/5$

Ici : $UN = 150$ et $p16 = 5$

Donc : $(1,09 \times 150 - 32,93) \times 1 = 130,57 \text{ €}$

MILIEU_01 : mise en défens temporaire de milieux remarquables

Rappel formule de calcul :

$47,15 + (9,43 \times p14/5) + (rdtp \times pxf - 250) \times 0,35 \times e6$

Ici : $p14 = 5$ (nombre d'années sur lesquelles il est nécessaire d'établir un plan de localisation)

$Rdtp = 65 \text{ Qx}$ et $pxf = 10,7$ (barème indemnités fourragères)

$e6 = 0,1$ (coefficient d'étalement pour 10% de la surface engagée mise en défens) et $0,5$ (coefficient d'étalement pour 50% de la surface engagée mise en défens)

Donc : $47,5 + (9,43 \times 1) + (65 \times 10,7 - 250) \times 0,35 \times 0,1 = 72,17$ plafonné à 70 € pour 10% de mise en défens

: $47,5 + (9,43 \times 1) + (65 \times 10,7 - 250) \times 0,35 \times 0,5 = 125,5$ plafonné à 110 € pour 50 % de mise en défens

MILIEU 02 : remise en état des surfaces prairiales après inondation

Montant annuel /ha = 37,72 €

Pour mémoire, la mesure Herbe 07 (maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente), qui aurait pu être pertinente ici, n'a pas été retenue, puisqu'elle est incompatible avec la mesure système « Systèmes herbagers et pastoraux ». Pour la même raison d'incompatibilité, la mesure COUVER 06 (création et maintien d'un couvert herbacé pérenne) n'a pas été proposée.

Critères de priorisation

S'il est nécessaire d'adapter les enveloppes financières disponibles, les critères de priorisation suivants sont proposés. Ils sont basés sur une priorisation des habitats à préserver

Priorité 1 : habitat « prairies à sanguisorbes »

Priorité 2 : habitat « prairies en bon état de conservation »

Priorité 3 : habitat « mares »

Priorité 4 : habitat « prairies en état de conservation moyen »

3.2 Mesures complémentaires à mobiliser

Le PAEC présenté ici n'est qu'un des outils qui seront déployés dans le cadre de l'animation du Docob, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Porte des Hautes Vosges.

Les mesures complémentaires seront les suivantes :

- pour appuyer la démarche de gestion extensive des prairies d'intérêt communautaire : une formation à la gestion des systèmes herbagers extensifs sera proposée aux agriculteurs concernés. Par ailleurs, dans le cadre de l'étude d'évaluation de l'état de conservation des prairies menée par le Conservatoire des Espaces Naturels en 2017, une plaquette de vulgarisation permettra la caractérisation des différentes prairies du secteur à partir de quelques espèces indicatrices faciles à reconnaître.
- Pour favoriser l'adhésion des agriculteurs à la démarche sur le long terme : des panneaux seront apposés sur les parcelles engagées dans les mesures « azuré des paluds » les plus visibles depuis les axes de circulation, afin d'expliquer la démarche engagée, et les efforts réalisés par les exploitants du secteur. Dans le même esprit, le site internet de la Communauté de Communes évoquera les mesures proposées et l'investissement des exploitants dans la démarche de protection. Ceci pourra permettre aux exploitations pratiquant vente directe ou accueil du public de créer, sur leur site promotionnel, un lien vers cette information.
- Pour compléter la mesure de protection des mares (limitée dans son aire d'application, les « mortes » étant plus répandues que les mares sur le secteur), des contrats « ni-ni » ou des contrats forestiers seront proposés sur les zones à enjeux forts, par exemple sur les Mortes de Seux
- Pour amorcer une réflexion préalable aux aménagements qui seront réalisés dans le cadre du programme de restauration des cours d'eau pour un bon entretien voire une réhabilitation de la ripisylve (habitat non retenu dans ce projet 2017), une formation sera proposée aux exploitants, sur le thème du « bon entretien de la ripisylve »

3.3 Partenariat, gouvernance

Ce projet a été élaboré en concertation entre la Communauté de Communes Porte des Hautes Vosges, maître d'ouvrage, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, et la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Une première rencontre en août 2016 a permis de déterminer le « cadre des possibles », compte tenu de l'évolution depuis 2015 des engagements unitaires disponibles, de l'émergence des MAEC système et des possibilités de combinaisons des différentes mesures. Des échanges informels ont ensuite permis d'affiner le projet, afin d'aboutir à une liste de mesures

proposées. Ces mesures ont été testées lors de présentations communes aux exploitants (présence de la Communauté de Communes, du CEN Lorraine et de la Chambre d'Agriculture des Vosges) réalisées auprès d'exploitations-test, au cours de deux journées de terrain collectives. Elles ont été soumises lors d'échanges informels aux services de l'Etat.

La gouvernance du projet s'appuiera sur l'existence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR 41 00 228 Confluence Moselle-Moselotte., qui validera les mesures proposées, et assurera leur suivi annuel. Conformément à l'Arrêté Préfectoral n°271/2012/DDT du 18 juin 2012, ce Comité de Pilotage associe :

- les collectivités territoriales concernées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Maires des Communes et Présidents des Communautés de Communes concernées, Parc Naturel Régional des Vosges)
- les représentants des propriétaires, exploitants, usagers, scientifiques, associations de protection de la Nature (et notamment FDC, CEN, Chambres de Commerce et d'Agriculture, Syndicats d'exploitants agricoles, CRPF, Syndicat des Forestiers privés, ONF, ONCFS, ONEMA, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Club Vosgien, Fédération française de Randonnées, CDTourisme des Vosges, Société Lorraine d'entomologie, Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine, Fédération départementale de la Pêche, Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel de Lorraine, Association Oiseaux Nature, Association Floraine)
- Les représentants de l'Etat (Préfecture, DREAL, DDT, DDCSPP)

3.4 Animation et suivi

Animation : accompagnement collectif des agriculteurs

La présentation des mesures a été réalisée lors de contacts individuels réalisés à l'automne 2016, en direct auprès d'une vingtaine d'exploitations (visites sur le site d'exploitation), ou par contacts téléphoniques.

Au printemps 2017, une réunion d'information locale présentera aux agriculteurs concernés le projet retenu et le détail technique des différentes mesures. En complément, un article publié dans le « Paysan Vosgien » élargira l'information apportée auprès de tous les acteurs locaux.

Animation : accompagnement individuel des agriculteurs

Pour les agriculteurs souhaitant s'engager, une rencontre individuelle permettra la localisation cartographique des îlots contractualisés, le chiffrage précis du dossier, le rappel des implications avec les engagements précédents.

Les mesures nécessitant un diagnostic naturaliste (localisation de la mise en défens, plan de gestion des mares) feront l'objet d'une visite de terrain avant l'engagement des exploitants à la mi-mai.

Ces deux phases (animation collective, et accompagnement individuel) seront menées en étroite concertation entre la Chambre d'Agriculture des Vosges et la Communauté de Communes Porte des Hautes Vosges, avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels

Suivi : indicateurs proposés**- Indicateur de moyens et de résultats :**

Les indicateurs de moyens et de résultats proposés sont les suivants :

- nombre d'exploitants informés (nombre de courriers envoyés, participation à la réunion d'information, nombre de contacts individuels)
- nombre de dossiers individuels constitués
- nombre d'ha contractualisés, pour chacune des mesures

Ces deux dernières variables permettront de mesurer la pertinence de l'ensemble des mesures proposées.

- Indicateurs d'efficacité

Sur les prairies engagées, les effets de la mesure devraient se traduire par :

- un maintien voire une augmentation des surfaces et de la densité en Sanguisorbe officinale (état initial disponible auprès du CSL)
- le maintien voire le renforcement des populations d'azurés (avec fluctuations démographiques naturelles liées aux aléas climatiques et parasitaires), dont le suivi peut s'effectuer au pic d'émergence (fin-juillet à début août)
- une diversification du couvert floristique et du cortège d'insectes associé (état initial inexistant)

Ces indicateurs, au vu de la technicité de leur mise en œuvre, pourront être suivis par le Conservatoire des Sites Lorrains, dans le cadre de la réalisation, courant 2017, du diagnostic d'état de conservation des milieux en lien avec les pratiques agricoles, et du suivi de la population d'azurés des paluds (pour ce second volet, sous réserve d'attribution du soutien financier sollicité)

4. Budget prévisionnel

Les engagements prévisionnels sont détaillés ci-dessous, par type de mesure :

habitats	MAE	montant/ha ou par unité	Nombre d'exploitants intéressés	Engagements Potentiels 2017	Coût annuel	Coût pour 5 années
Mares	LO_MOMO_MA1	58,6	2	2	117,20	586
Prairies à sanguisorbes	LO_MOMO_AZ1	200,57	3	3,6 ha	722,05	3610
	LO_MOMO_AZ2	240,57	3	8,0 ha	1924,56	9623
Prairies d'intérêt communautaire en bon état	LO_MOMO_BE1	37,72	4	14,1 ha	531,85	2659
	LO_MOMO_BE2	107,72	2	7,7 ha	829,44	4147
	LO_MOMO_BE3	147,72	0	0	0	0
Prairies d'intérêt communautaire en état moyen	LO_MOMO_ME1	70,00	2	20	1400,00	7000
	LO_MOMO_ME2	110,00	3	18 ha	1980,00	9 900
				TOTAL	7 505,10	37 525

Coût total du projet, hors actions complémentaires :

		Financement
Coût MAEC pour 5 ans	37 525 €	25% Etat 75% FEADER
Coût animation 2017	7 830 €	100% Etat
Coût total	45 355 €	

Annexes

Annexe 1 : Localisation du site

Annexe 2 : Présentation des différents habitats du territoire

Annexe 3 : Carte des exploitations RPG 2014

Annexe 4 : Carte des types de prairies (fauche/pâture/mixte)

Annexe 2 : Présentation des différents habitats du territoire

Habitat de l'Annexe I de la directive 92/43		Surface		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation							
					bon		moyen		mauvais		inconnu	
Code	Libellé	ha	% du site		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	1,95	0,17	Surface de végétation très réduite. Seul site en Lorraine à héberger le Flûteau nageant et la Pilulaire à globule. Facteurs de dégradation : pâturage non limitée par la présence d'une clôture, présence d'espèces compétitives, absence de gestion de la ripisylve, dépôt de remblais et de gravats, pâturage intensif (eutrophisation de l'eau).	0,76	39,0	0,81	41,5	0,38	19,5		
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et <i>Callitricho-Batrachion</i>	71,37	6,34	Englobe +/- toutes les végétations d'eau courante. Dynamique: habitat plutôt stable, peu sensible à des changements. Facteurs de dégradation possibles : eutrophisation, rupture de débit, rectification et recalibrage, introduction d'espèces allochtones.							71,37	100
6410	Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	23,63	2,10	Prairies humides situées près des ruisseaux et des noues en dessous du niveau topographique des prairies maigres de fauche. Dégradation par eutrophisation des sols. Menacé par les changements de pratiques agricoles (intensification, transformation en champs cultivés, drainage, remplacement de la fauche par la mise en place de pâturage continu).	10,75	45,5	8,55	36,2	4,33	18,3		
6510-5	Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) : Prairie de fauche mésophile à Alchémille	552,6	49,08	1/3 des prairies de fauche sont dites mésophiles (valeur écologique élevée avec une diversité floristique > 20). La fertilisation diminue fortement la diversité floristique. Risques de dégradation : sur-semis, fauche précoce, pâturage intensif et continu et excès de fertilisation.	45,9	8,3	181,32	32,8	325,38	58,9		

Habitat de l'Annexe I de la directive 92/43		Surface		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation							
					bon		moyen		mauvais		inconnu	
Code	Libellé	ha	% du site		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
6510-7	Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) : Prairie de fauche eutrophe à Berce			2/3 des prairies de fauche sont dites eutrophes (valeur écologique faible avec une diversité floristique < 15). Risques de dégradation : sur-semis, fauche précoce, pâturage intensif et continu et excès de fertilisation.								
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	3,3	0,29	Hêtraies présentes sur sols bien drainés et non soumis aux crues. Composées de hêtre, de chêne sessile et de pin sylvestre.			3,3	100				
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	16,86	1,50	Typique des terrasses alluviales sur sols acides et pauvres en minéraux. Se développent sur des sols engorgés. Composées de chêne pédonculé et sessile, d'érable sycomore voire de hêtre.			16,86	100				
91EO - 2	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) : Saulaie arborescente à Saules cassants	4,29	0,38	Cet habitat, peu représenté au sein du périmètre, constitue le stade dynamique précédant la végétation d'aulnaie. Il doit son origine à la recolonisation de certains bras ou chenaux qui étaient antérieurement déboisés par l'homme. Rôles : protection des rives et vecteur de biodiversité (bois mort). Facteurs de dégradation : mauvaise gestion, Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon, maladies de l'aulne et du frêne, population de Castor.								
91EO - 6	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) : Aulnaie-frênaie des rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	80,08	7,11	L'Aulne glutineux et le Frêne commun constituent les espèces ligneuses dominantes de ces forêts alluviales souvent étroites. Rôles : protection des rives et vecteur de biodiversité (bois mort). Facteurs de dégradation : mauvaise gestion, Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon, maladies de l'aulne et du frêne, population de Castor.			80,08	100				
Total		754,08	66,97		57,41	7,7	290,92	38,8	330,09	44	71,37	9,5

ANNEXE 3